



DECISION DU MAIRE
N°2024/046/D du 18/10/2024
Modification marchés de travaux
renovation extérieure de la salle
des fêtes

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU les articles L.2122-22, L.2131-2 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération 2020/306 du 29 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- VU le budget principal de la commune pour 2024,
- VU les articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la Commande Publique relatifs aux conditions de modification des marchés de travaux,
- VU l'opération portant sur la réalisation des travaux de rénovation extérieure et des abords de la salle des fêtes et notamment les marchés Lot 2- Gros Œuvre / Carrelage et Lot 3- Charpente métallique
- VU l'avis et la validation de la maîtrise d'œuvre concernant les modifications à apporter aux marchés de travaux susvisés,
- CONSIDERANT que ces travaux ont été rendus nécessaires et qu'ils ne figuraient pas dans les marchés initiaux,

Décide :

- d'accepter la commande de travaux relatifs à la modification n°3 du marché confié à l'entreprise REAL PROJET pour un montant de 3.167,25 € HT, soit 1,9% du marché initial ;
- d'accepter la commande de travaux relatifs à la modification n°2 du marché confié à l'entreprise ERTCM pour un montant de 1.576,00 € HT, soit 1,54% du marché initial ;

Cette décision sera communiquée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Maire :
Bernard VEINNANT

Mise en ligne le :

21/10/24